

REGLEMENT

La Randouillette est une randonnée pédestre et cycliste. Elle se pratique à allure libre sans esprit de compétition. Elle est ouverte à tous et à toutes, sous réserve qu'ils soient assurés et en bonne santé physique.

Les participants doivent se conformer au code de la route ainsi qu'aux instructions des organisateurs. Pour votre sécurité, **nous vous rappelons que le port du casque est obligatoire pour les - 12 ans et nous le conseillons vivement pour les autres usagés.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation du matériel ainsi que pour tout accident matériel ou corporel

La Randouillette emprunte des chemins privés avec l'aimable autorisation des propriétaires seulement pour cette journée. Veillez à respecter ces lieux.

Les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents du début à la fin de la randonnée.

Le fait de participer à La Randouillette implique l'acceptation sans condition de ce règlement.

Je certifie sur l'honneur avoir une responsabilité civile personnelle concernant les risques encourus par cette activité sportive.

L'inscription vaut déclaration de bonne santé et dégage l'APEL et les Guidons Verts de toute responsabilité.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs :

L'équipe APEL / OGEC et LES GUIDONS VERTS de St Hilaire de Loulay vous remercient de votre participation et vous donnent rendez-vous l'année prochaine.

Autorisation parentale

Décharge de responsabilité

Je soussigné(e) (*nom et prénom du représentant légal*) :

.....

Demeurant à (*adresse complète*) :

.....

.....

Numéros de téléphone où je peux être joint toute la journée :

.....

Représentant légal de l'enfant mineur (*ou des enfants mineurs*) :

Nom de l'enfant	Prénom	Date de naissance

- autorise mon enfant à participer à la randonnée pédestre, VTC, VTT « La Randouillette »

- déclare avoir eu connaissance du règlement publié sur le site de la randonnée et reconnaît que la participation à la randonnée implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque participant du règlement

- En conséquence, je déclare en accepter l'ensemble des dispositions et m'engage à les respecter
- Autorise tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état de santé de mon enfant
- Reconnais que les associations organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant ou à l'occasion de la randonnée. Je reconnais qu'il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance à l'effet de couvrir ces risques et décharge les associations organisatrices de toute responsabilité de ce fait
- Reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer à la randonnée.

Fait à Montaigu-Vendée le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »